

## **Nous sommes tous des Mexicains**

### **Quelques bonnes raisons de s'intéresser au documentaire**

#### **« *Presunto Culpable* »**

Harold Epineuse\*

*Un documentaire sur la justice mexicaine réalisé par un avocat et chercheur en politiques publiques mérite a priori toute notre attention. D'autant que le documentaire en question, avant de recevoir les honneurs de la profession, a connu – à la télévision comme sur les réseaux – un succès populaire dépassant en audience le niveau des plus célèbres telenovelas du pays. Un succès tel qu'une réforme du système pénal a dû aussitôt être engagée sur le fondement des abus policiers et judiciaires patiemment documentés par la caméra et largement relayés par les écrans. Ce n'est d'ailleurs pas en justiciable mexicain, mais en téléspectateur universel qu'il faut apprécier la portée de ce travail documentaire. A l'excès sans doute, l'histoire d'Antonio Zúñiga illustre les travers d'une justice confortablement installée dans sa routine, et dont les symptômes guettent les institutions bien au-delà du cas d'école qui nous est donné à voir ici.*

Documentaire primé plusieurs fois de 2010 à 2012, et notamment aux *Emmy Awards* dans la catégorie meilleur journalisme d'investigation, le succès de « *Presunto Culpable* » raisonne comme un accident de parcours dans la production cinématographique mexicaine, peu habituée à voir un film de ce genre rivaliser avec les blockbusters d'Hollywood. Soutenu par un réseau de salles de cinéma qui s'étaient risquées à en accepter la projection, voilà un documentaire qui finira par réaliser 7,5 millions d'entrées, pulvériser les records d'audience lors de sa diffusion télé, circuler de façon massive sur Internet tout en bravant une décision de justice interdisant sa diffusion... Mais quels sont donc les ingrédients de cette *success story* documentaire mexicaine ? Que contient au juste cette histoire pour soulever autant de passions dans son pays, et susciter l'intérêt au-delà de ses frontières ? « *Presunto Culpable* » ne se contente pas de dénoncer une injustice sur le bien-fondé de laquelle tout le monde s'accordera. Il réussit à nourrir une vraie réflexion sur la condition carcérale, la logique bureaucratique de l'action pénale, et la fonction subversive de l'image.

---

\* Secrétaire général adjoint de l'IHEJ, responsable du programme Politiques de justice

## **Chronique d'une erreur judiciaire ordinaire**

« *Presunto Culpable* » c'est d'abord une histoire pleine de tension et de rebondissements : un parcours judiciaire que les réalisateurs vont prendre en cours de route et suivre pas à pas pendant plusieurs années. Antonio Zúñiga, jeune réparateur informatique, est condamné pour meurtre sur la foi d'un élément unique : un témoignage oculaire, qu'il nie, et qu'aucune preuve matérielle ne vient corroborer. D'abord placé en détention provisoire, puis jugé pour ce crime qu'il prétend ne pas avoir commis, Antonio passe à travers toutes les étapes d'une procédure sur laquelle personne ne semble avoir vraiment eu prise, en tous les cas pas la défense dont il a pu bénéficier dans la première partie de cette tragédie, bien loin des caméras qui vont se révéler plus tard comme son meilleur avocat.

Au moment où il s'apprête à purger une peine de réclusion criminelle, sa rencontre avec l'avocat, réalisateur et chercheur en sciences politiques Roberto Hernandez change donc le cours des choses... Ce mélange original qui fait aussi de l'auteur du documentaire une personnalité singulière, tombe à point nommé pour le jeune Antonio, ainsi que pour faire d'un débat juridique sur les droits des accusés un grand combat politique : au Mexique d'abord, mais aussi dans tous les endroits du monde où un simple témoignage et des aveux retranscrits par la police sans aucune autre forme de contrôle suffisent encore à fabriquer des coupables.

Roberto Hernandez et son épouse, Leyda Negrette, fréquentent tous les deux l'université de Berkeley en Californie où leur doctorat les conduit à s'intéresser aux politiques de justice. Cela fait quelques années déjà qu'ils utilisent une caméra pour documenter leurs travaux sur le Mexique d'un peu de cette réalité dont savent rendre compte les images. Un premier court métrage intitulé « *El Túnel* » leur vaudra d'ailleurs un certain succès... et des appels au secours qui se succèdent de la part de familles de détenus touchées par leur engagement aux côtés d'accusés dont personne ne semble vraiment se soucier ni des droits, ni de la condition. La jeune compagne d'Antonio Zúñiga est de ces familles là, et voit dans les avocats-réalisateurs la promesse d'une révision de la condamnation à vingt années d'emprisonnement tout juste prononcée à l'encontre de son fiancé.

Par un curieux hasard que sauront provoquer Roberto Hernandez et Leyda Negrette, Antonio entame alors un nouveau parcours judiciaire accompagnée de nouveaux conseils, et surtout d'une caméra. Le documentaire, achevé il y a maintenant deux ans, tire d'ailleurs toute sa force de la superposition de deux récits : comme l'accusé, les réalisateurs se trouvent embarqués dans un parcours initiatique à travers les méandres d'un système judiciaire aussi sourd qu'aveugle. Les deux histoires finissant par se mêler aussi bien à l'écran que dans les coulisses, soulignent l'immensité du chantier qu'il reste à mener pour, d'un côté tirer Antonio de ce mauvais pas, et de l'autre, réformer une justice qui l'accable lui parmi tant d'autres.

## **Un imaginaire commun de l'injustice**

Sur le fond et dans la forme, « *Presunto Culpable* » fait immédiatement penser au « Coupable idéal » du réalisateur et producteur Jean-Xavier de Lestrade, paru en 2003, qui restituait dans toute sa force tragique la fabrication d'une erreur judiciaire aux Etats-Unis : même histoire incroyable, filmée au plus près de l'action, même utilisation des ressorts de la fiction au service du documentaire, même autopsie sans complaisance du système judiciaire et de ses failles... Mais

là où le réalisateur français tenait à garder une certaine distance par rapport à son sujet et finissait par se faire oublier, Roberto Hernandez et Leyda Negrette au contraire, plongent la tête la première dans l'action de leur film, leur travail relevant tout autant du témoignage, à travers les images, que du plaidoyer, par la façon dont ils se mettent en scène, ainsi que les commentaires qui accompagnent le récit.

Cette implication donne indéniablement une force supplémentaire au film, et tout à la fois des arguments à ceux qui l'accuseront de confusion des genres ou de partialité... si tant est qu'une mise en scène plus sobre réussisse à être totalement impartiale. Peu importe, puisque les réalisateurs revendiquent ouvertement leur engagement. La liste de leurs revendications pour une meilleure justice est d'ailleurs intégrée dans le générique de fin, un hommage appuyé aux créations de Saul Bass dont le type d'animation, typique des grands thrillers hollywoodien, est appelée au soutien des différents messages du film : le poids du dossier dans la balance de justice, l'accusé perdu au milieu des archives ou mené en bateau, le coup de projecteur sur le travail de la police, ou encore le réveil d'un juge qui dort...

Sur l'histoire qui nous est contée, le public français aura vite fait d'établir un parallèle facile entre le destin d'Antonio Zúñiga et l'affaire Florence Cassez, médiatisée elle aussi dans ses moindres détails, mais privée du regard indiscret que nous autorise ici en qualité de témoin la caméra de Roberto Hernandez. On pourra en effet penser que la Française a eu à souffrir des mêmes failles et eu à passer par les mêmes épreuves, qu'elle ait été au final emportée par les mêmes dérives. Le dénouement de l'affaire il y a quelques mois, et les raisons données par la Cour Suprême en faveur d'une annulation de la sentence rendue contre elle renferment, d'ailleurs les mêmes critiques que celles documentées de l'intérieur par nos deux réalisateurs. On aurait pourtant tort de réduire la force démonstratrice de « *Presunto Culpable* » à la seule force émotionnelle de l'affaire Cassez, tant une affaire judiciaire est singulière, et les mêmes causes, en matière de justice, ne produisant pas toujours les mêmes effets.

En alternant au montage scènes de procès et moments complices puisés dans l'intimité de la famille Zúñiga, le montage exploite avec force les ressorts d'un drame contemporain à portée universelle. Les objectifs politiques du documentaire et les recettes utilisées pour susciter l'émoi du public apparaissent ainsi clairement - grossièrement diront certains - aux yeux du spectateur. Et les réalisateurs d'assumer entièrement leur posture militante comme d'autres auteurs avant eux. Il y a dans l'accusé qu'ils mettent en scène un peu du Joseph K. de Kafka dans « Le procès » et aussi du Meursault de Camus dans « L'Étranger », pris au piège d'un système dont ni lui et ni un observateur un peu avisé ne saurait comprendre la logique. A ceci près qu'à la différence de Meursault et grâce aux armes qui manquaient sans doute à Joseph et que lui fourbissent sans le savoir nos réalisateurs, Antonio se bat : participant à sa défense, réclamant une confrontation et menant des contre-interrogatoires, sachant tirer parti de la situation extraordinaire que lui confère la camera.

Sans doute parce qu'il est à la base un chercheur, le réalisateur n'entend pas seulement nous raconter une histoire, mais à nous livrer un système dans toute sa brutalité. Les images et les sons du film s'enchaînent comme une belle mécanique au point de faire du juge, et surtout de la procureure, les serviteurs zélés d'une cause dépourvue de l'éthique que leur impose pourtant l'idée de justice. Bref, ce film est bien d'abord et avant tout une invitation à la réflexion sur la logique, les failles et les gardes fous de nos propres systèmes procéduraux, quand bien même on

se croirait à l'abri d'erreurs judiciaires aussi spectaculaire que celle dont Antonio Zúñiga est sans aucun doute l'objet.

### **Une fenêtre en trompe l'œil sur une prison mexicaine**

« *Presunto Culpable* » contient un nombre important de scènes en prison, mais le réalisateur n'a pas choisi de faire des conditions de vie des détenus mexicains l'objet principal de son film. A l'image des deux années et demie passées derrière les barreaux, le spectateur est pris à témoin de la vie quotidienne d'Antonio Zúñiga et de ses codétenus, dont le moment récurrent du film est cette longue marche par le tunnel qui le conduit aux salles d'audience où il demeurera derrière une vitre et des barreaux, à l'écart de la scène judiciaire sur laquelle se joue, presque sans lui, son destin. Intéressante métaphore que ce tunnel, pour un parcours judiciaire dans l'ombre et a priori sans issue.

Pour le reste, la vie pénitentiaire qui nous est donnée à voir est pour le moins paradoxale : le surpeuplement (20 détenus ensemble) et l'insalubrité des cellules (Antonio dort à même le sol sur une couverture au milieu des cafards) contrastent fortement avec l'ouverture aux familles et les scènes de réjouissance qui constituent la partie la plus légère du film. A mi-chemin entre la violence latente et omniprésente des fictions « *Midnight Express* » et « Un prophète », la promiscuité que filme ici Roberto Hernandez est particulièrement ambivalente, ce dernier privilégiant des scènes d'ailleurs tout à fait intéressantes (cérémonie et fête de mariage en famille) et nous laissant deviner que la justice mexicaine autorise les relations intimes entre époux (Antonio Zúñiga devenant père pendant le temps de son incarcération) plutôt que de s'appesantir sur les aspects sans doute plus sombres de cette vie (les abus de certains gardiens sont très rapidement évoqués) dans laquelle ce qui frappe d'abord c'est la liberté de mouvement des détenus dans l'enceinte de la prison et l'organisation de leur vie communautaire.

### **Un témoignage édifiant sur les dérives d'une logique bureaucratique**

Le parcours d'Antonio Zúñiga, c'est un peu l'histoire de l'administration qui prend le pas sur la justice. La réalisation de Roberto Hernandez exploite d'ailleurs admirablement cette veine tant par l'omniprésence du dossier dans la narration et à l'image, que par les acteurs et les décors de cette tragédie en trois actes. Le « dossier », dans tous les sens du terme, doit être vu comme un acteur à part entière du film, le condensé de toutes les tares que le documentaire cherche à dénoncer. L'image même s'invite dans presque chaque scène, en gros plan ou dans un coin du cadre, dans les mains ou sous l'œil des professionnels, perdu parmi des milliers d'autres dossiers dans la salle des archives du tribunal à l'occasion de longs travelings, et jusque dans les mises en scène des pages litigieuses qui prennent vie pour appuyer la narration, souligner les incohérences du témoignage, et font du spectateur à la fois l'enquêteur et le juge ultime de la procédure.

Cette mise en scène du dossier qui nous fait vivre le travail de la nouvelle défense de l'accusé contraste formidablement avec la cécité des acteurs officiels de l'affaire, le juge et la procureure en particulier qui, malgré les invitations à réexaminer le dossier, semblent d'abord ne pas comprendre, puis s'amuser de la situation... pour finir par s'exaspérer de ce temps perdu que l'on passe à rejouer une affaire pour les besoins d'un film. Ces moments du documentaire sont rythmés de silences gênés de la part du juge et de la procureure qui à aucun moment n'a

d'ailleurs besoin de soutenir l'accusation. Aux questions de l'avocat elle ne cesse de s'opposer en renvoyant au dossier qui contient déjà toutes les réponses. Et le juge de s'étonner que l'avocat discute le dossier plutôt que l'affaire, quand le spectateur se demande alors à quoi peut bien servir l'audience...

Tout semble donc pour le mieux dans le meilleur des mondes, dans ce tribunal intégré à la prison où les salles d'audience ressemblent à des boxes exigus en enfilade séparés par des cloisons de verre qui nous montrent à perte de vue les affaires en train d'être réglées comme par une belle mécanique « en flux tendu ». Un décor plus vrai que nature qu'on croirait tout droit sorti de l'univers moderne et un brin inhumain des derniers films de Tati ou, plus récemment, de l'univers (avec ou sans les Monty Python) de Gilliam. Un avatar de la modernité où la fonction du lieu prime sur le symbolique complètement absent de la salle d'audience numéro 26 (à la seule exception la robe du juge). Pour les familles, un simple comptoir dressé comme un rempart sépare le public de la scène judiciaire à l'écart de laquelle l'accusé se trouve soigneusement tenu, enfermé dans une cellule entièrement vitrée.

Aucun écriteau présent dans cet environnement n'échappe aux plans de Roberto Hernandez qui semble en souligner le caractère ubuesque : « Une justice rendue gratuitement » peut on lire quelque part dans la salle d'audience, quand le film tout entier en montre justement le prix véritable pour cette partie de la population. Le contraste est d'ailleurs saisissant entre ce tribunal si bien incorporé à la prison et les salles plus classiques dans lesquelles les caméras nous font pénétrer un instant : seul moment où l'image de la justice et la justice effectivement rendue semblent retrouver leurs habits naturels. La bande son renforce également cette impression de saturation de l'espace et de l'action. Le bruit omniprésent des claviers et des imprimantes à aiguilles est indissociable de l'audience, et souligne la cadence ininterrompue avec laquelle l'institution débite des verdicts à la chaîne.

Les professionnels enfin : un public européen ne sera pas étonné de voir un juge dicter à sa greffière les propos tenus à l'audience comme cela arrive dans les cabinets d'instruction, en les reformulant le cas échéant. Il aura plus de mal en revanche à comprendre la position du juge dans une procédure mixte où le contre-interrogatoire et la confrontation le mettent dans une posture de retrait apparemment contradictoire avec le magistère de vérité dont il jouit en produisant en dernier lieu le verbatim de l'audience. Mais le plus frappant reste sans doute de voir la procureure se contenter de la remise d'une disquette en lieu et place d'un réquisitoire jamais communiqué à la défense avant le délibéré, et sans que les arguments de l'accusation ne soient jamais vraiment soutenus à l'audience... Pressés par Roberto Hernandez, l'avocat de la défense et l'accusé lui demandent d'ailleurs de s'expliquer sur les raisons pour lesquelles elle pense qu'il est coupable, de dire pourquoi, finalement, elle l'accuse d'avoir commis ce meurtre. Sa réponse aussi spontanée que révélatrice : « parce que c'est mon métier ».

Finalement, on ne saurait dire si la justice montrée ici fait trop peu ou trop bien son métier. Trop peu si l'on pense que son devoir n'est pas de consolider un dossier qui lui est livré par la police en même temps que sa solution, mais d'en contrôler réellement la solidité en cherchant les lacunes du raisonnement (nombreuses ici) et bien entendu les conditions du recueil des preuves qui sont présentées par l'accusation, en laissant enfin une chance à la défense de produire ses propres arguments. Rien de tout cela ne transpire du verdict de condamnation à vingt ans de réclusion que l'on imagine être un modèle du genre. Trop bien, si l'on en juge par les chiffres

incroyables de la lutte contre la délinquance qui valent à la police, nous dit-on, le versement d'une prime pour chaque affaire élucidée, le taux de condamnations prononcées (parfois hors la présence d'un juge, un simple fonctionnaire suffit dans la plupart des cas) qui fait la fierté des professionnels et qui sait, peut-être, leur carrière.

### **L'irruption de la caméra dans la procédure et la mise en abîme du procès.**

Et si Roberto Hernandez et Leyda Negrette nous avaient livré un « procès du procès », plutôt qu'un témoignage sur l'affaire ? Les détracteurs du film le soutiennent, invoquant la mise en scène intrusive des réalisateurs, les reconstitutions, animations, chiffres, entretiens parallèles qui manipulent le spectateur pour mieux servir la cause des deux universitaires. Mais tout même, par delà leur montage, les scènes de la vie judiciaire filmées ici révèlent une somme d'informations qui n'échappent pas *in fine* au juge d'appel pour qui, ainsi qu'il le confie dans le film, « la gestuelle [des acteurs du procès] peut révéler bien des choses ». Le film invite donc à une discussion passionnante sur la place et le rôle des caméras dans les prétoires, au moment où bon nombre de systèmes judiciaires décident de filmer leurs procédures, parfois depuis les interrogatoires de police. Il autorise quelques hypothèses sur le sens profond, l'impact et l'utilité de ces archives audiovisuelles de la justice ordinaire.

Il est évident qu'une fois autorisée par le juge en charge de l'affaire, la caméra du réalisateur s'invite au tribunal (plus encore qu'à la prison) comme un chien dans un jeu de quille. Les protagonistes pensaient-ils en jouer ? Les voilà pris au piège du regard d'un tiers qui, à leur corps défendant, n'est pas clairement identifié faute de cadre procédural clairement défini. A aucun moment il n'a été question d'utiliser le filmage de l'audience comme pièce à conviction en appel, ce qui se produit pourtant en bout de compte. Si le juge et la procureure semblent plutôt sûrs d'eux il n'en est rien des policiers qui sans doute comprennent le piège se referme sur eux... L'unique témoin à charge et élément principal du dossier a d'ailleurs cherché à interdire le film au moment de sa sortie au motif que son droit à l'image n'avait pas été respecté. Mais si elle n'avait qu'un rôle perturbateur, la caméra n'aurait pas beaucoup d'avenir dans les salles d'audience ou les postes de police.

Certains voient dans la lanterne magique une garantie de régularité et d'honnêteté de la procédure. Un rôle avéré dans cette affaire, quand il est constaté que la décision de condamnation ne fait aucunement mention des objections soulevées par la défense ou des incohérences et hésitation des témoins interrogés à l'audience, pour lui préférer un récit à sens unique, ne laissant aucune prise, quelle que soit l'intime conviction du juge, à une éventuelle révision en appel. Le documentaire illustre ainsi le choc que constitue l'affrontement de deux logiques : d'une part la synthèse que doivent opérer les acteurs de la procédure, à travers la construction et la déconstruction du dossier puis l'écriture de la décision, et de l'autre la linéarité du matériau filmé qui autorise une réinterprétation à l'infini de ce travail de rationalisation. Deux logiques qui amènent à la discussion de deux histoires - celle contenue dans l'affaire, et celle produite par le procès - aux liens évidents, mais complexes.

Ainsi, la production des images de la première instance en appel à titre de preuve amènent-elles la cour à reconsidérer la culpabilité d'Antonio Zúñiga sous un angle certes nouveau mais qui change considérablement le rôle des juges. Ces derniers s'en trouvent mieux armés en tant qu'instance de révision, et de quasi discipline du jugement de première instance, qu'ils ne le sont

pour rejuger l'affaire sur le fond. Le spectateur aussi se prend à juger un procès plus qu'une affaire, dont il ne sait finalement que ce que le réalisateur veut bien lui dire. On note le verrouillage du dossier par le juge, son énervement devant l'insistance de l'avocat à se voir accorder ses demandes, sa complaisance devant la passivité de la procureure, et enfin ce moment, digne des meilleures séries télévisées judiciaires américaines, où le contre-interrogatoire contraint finalement le témoin à charge à avouer qu'il n'a pas vu l'accusé tirer sur la victime. La suspension de l'action, la succession de gros plans et la musique signifient alors sans ambiguïté qu'il s'agit du dénouement de l'intrigue, le moment où éclate la vérité. La tension dramatique montée à son paroxysme durant le contre-interrogatoire, retombe ainsi brutalement, sans autre forme de commentaire que la référence à ces fictions qui nous sont devenues familières.

### **Un film, et après ?**

La caméra de Roberto Hernandez convainc donc le spectateur, sinon de l'innocence d'Antonio Zúñiga, au moins du doute raisonnable qui pèse sur l'accusation portée contre lui depuis le début de cette affaire. Et c'est par le même procédé qu'il a fini par convaincre un juge, puis deux autres, en appel, de donner un *happy end* à cette histoire. Par un curieux paradoxe, c'est le juge de première instance sous le contrôle de la caméra qui s'enfonce dans ses certitudes, alors que les juges d'appels qui ont interdit au réalisateur de filmer les débats, font un meilleur usage de leur faculté de juger. Le débat sur la présence des caméras dans les prétoires est donc loin d'être clos, car une chose est sûre après avoir vu et revu « *Presunto Culpable* », elle modifie en profondeur l'équilibre d'une procédure et le travail des acteurs. Puisse-t-elle les modifier dans le bon sens et durablement.

Ce sera mérité pour les réalisateurs que d'utiliser leur œuvre comme outil de réflexion et support pédagogique dans les écoles professionnelles et les facultés de droit. Comme point de départ pour de futures recherches sur la justice aussi, puisque telle est l'invitation lancée par les deux chercheurs : susciter un débat transnational sur la qualité des preuves servant à condamner, et plus précisément sur les mécanismes d'encadrement des procédures reposant sur des témoignages oculaires et des aveux recueillis par la police lors de gardes à vue. On peut en effet espérer qu'à la reconnaissance de la profession du cinéma, s'ajoute celle des professionnels du droit et de tous ceux qui s'intéressent à promouvoir la qualité d'institutions pénales démocratiques. Ceux-là ne devraient pas rester indifférents aux appels que lancent l'histoire et les images du film.

Publié sur [www.ihej.org](http://www.ihej.org), le 16 septembre 2013

Copyright © 2013 IHEJ - Institut des hautes études sur la justice